

portée avant les mots « que le bonheur se prolonge pour la dynastie ».

93. L'expression 三塗 est empruntée au bouddhisme et désigne les trois conditions d'animal, de démon affamé et de damné dans lesquelles renaissent les coupables.

94. L'administration terrestre est celle des régions souterraines où sont les enfers. — Ici se terminent les vœux pour les âmes des morts et devrait être placée la phrase « après avoir achevé de pratiquer les rites religieux, je jette les fiches à la montagne douée d'une efficacité surnaturelle ».

95. Cette phrase entre crochets devrait être reportée avant les mots « nous avons célébré le jeûne tchai... » ; cf. p. 185, l. 34.

96. Les 真官 ont leur résidence dans le ciel ; ils correspondent aux 水官 et aux 地宮 mentionnés respectivement dans les prières de la fiche de l'eau et de la fiche de la terre.

97. Cette fin est identique dans les trois prières.

98. Ce qu'on va lire est donc l'annonce du texte 告文 pour la fiche de l'eau. Cf. p. 186, n. 5.

99. Cf. p. 209, n. 101.

100. Il me paraît absolument nécessaire de suppléer ici la phrase 飛行上清 qui se trouve dans la fiche de la montagne et dans celle de la terre. Cf. p. 184, l. 23 et p. 187, n. 19.

101. 三元同存 : la même expression se retrouve au début de la prière de la fiche de la terre ; mais dans le WIEGER, 1204, C. T., 433, fasc. 5, p. 4^a, où ce début est cité, ces mots sont remplacés par 三元洞府 : en me fondant sur cette variante (que je n'adopte cependant pas au début de la prière de la fiche de la terre), je proposerai ici une autre correction et je lirai 水元洞府 « à la résidence profonde du Principe de l'eau » ; cette fiche est en effet adressée aux divinités des eaux et par conséquent elle ne concerne, parmi les trois Principes 三元, que le seul Principe de l'eau 水元.

102. 十三河源 ; c'est là que se trouvaient les enfers aquatiques 十二河源泉曲水獄 (cf. WIEGER, 1204, C. T., 433, fasc. 1, p. 62^a, et fasc. 4, p. 9^a). Les douze sources des fleuves et rivières sont les douze endroits d'où sortent les eaux pour les douze régions que reconnaît l'astrologie dans la Chine considérée comme l'ensemble de la terre habitée 十二河源者十二分野有十二水河之源 (cf. WIEGER, 1204 ; C. T., boîte 434, fasc. 2, p. 36^a).

103. Nous avons ici l'énumération des quatre cours d'eau qu'on adorait comme des dieux ; d'après les titres qui leur avaient été décernés en 754, Tou Kouang-t'ing les énumère comme suit (WIEGER, 594 ; C. T., 155, fasc. 1, p. 16^b) : Du cours d'eau Kiang 江, le roi de la source d'élargissement 廣源王, qui préside à l'Orient ; il est à Yi tcheou 益州 ; on lui sacrifie au début du printemps. Du cours d'eau Houai 淮, le roi de la source d'agrandissement 長源王, qui préside au Sud ; il est à T'ang

tcheou 唐州 ; on lui sacrifie au début de l'été. Du cours d'eau Ho 河, le roi de la source d'efficacité surnaturelle 靈源王, qui préside à l'Ouest ; il est à T'ong tcheou 同州 ; on lui sacrifie au début de l'automne. Du cours d'eau Tsi 濟, le roi de la source de pureté 清源王, qui préside au Nord ; il est à Lo tcheou 洛州 ; on lui sacrifie au début de l'hiver.

Dans une énumération de l'époque des Yuan (WIEGER, 1210, C. T., 447, fasc. 10, dernière page), le dieu du Kiang et celui du Ho ont le titre de 水帝 ; celui du Houai, le titre de 上相, et celui du Tsi le titre de 上卿.

104. Après l'annonce du texte va venir la formule de prière ; elle est ici tout particulièrement obscure.

105. La phrase 赤文告命 peut être comparée à la phrase 玉文告命 que nous avons rencontrée dans la prière annexée au signe magique qui délivre de peine. Les textes rouges sont sans doute les textes véritables écrits en rouge 赤書真文 ; ils sont, comme on l'a vu, placés sous le patronage du vénérable céleste de la Primitivité originelle 元始天尊 et des cinq vieillards qui sont les Empereurs d'en haut 上老五帝. On attendrait, dans notre texte, que les mots 高尊 fussent placés immédiatement après les mots 元始.

106. Le Houa chan est, parmi les cinq Pics, celui qui préside à l'Ouest.

107. C'est-à-dire en vertu du talisman qui délivre de peine ; on a vu plus haut (p. 209, n. 105) que ce talisman était écrit sur une fiche blanche 白簡 et était désigné souvent sous le nom de texte de jade 玉文.

108. Les mots 請下 peuvent s'expliquer si on se rappelle les mots 告下 « l'annonce a été déposée » qui terminent l'annonce du texte pour le talisman qui délivre de peine.

109. En citant ce début, WIEGER, 1204, C. T., 433, fasc. 5, p. 3^b, substitue le mot 聞 au mot 關 ; j'adopte cette variante. Le sens est donc que le talisman qui délivre de peine, d'une part pénètre dans les régions souterraines les plus reculées et y est entendu, d'autre part atteint en haut les régions des neuf cieux.

110. Si on se fondait sur la comparaison avec les deux autres fiches, on attendrait ici les mots 普告 « voici ce que j'annonce universellement ». Mais ici, la formule paraît un peu différente ; puisqu'on trouve plus loin les termes 中告 et 下告, il est évident que nous devons avoir ici les mots 上告 suivis de deux autres caractères qui sont nécessaires pour assurer le rythme.

111. 十二泉源 est synonyme de 十二河源 ; cf. p. 209, n. 102.

112. Cf. p. 209, n. 104.

113. Cf. p. 209, n. 93.

114. Cf. p. 188.

115. Cf. p. 204, n. 52.